Nations Unies E/CN.7/2010/L.1/Add.4

# Conseil économique et social

Distr. limitée
11 mars 2010
Français
Original: anglais

**Commission des stupéfiants**
**Cinquante-troisième session**
Vienne, 8-12 mars 2010

## Projet de rapport

*Rapporteur:* Koffi Hypolite **Yéboué** (Côte d'Ivoire)

**Additif**

### Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

1. À sa 6e séance, le 10 mars 2010, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue".

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Note du Secrétariat concernant le jeu révisé d'outils de collecte de données et de mécanismes de collecte, de compilation, d'analyse et de communication de données, établi par le groupe d'experts sur la collecte de données (E/CN.7/2010/15 et Add.1 à 4);

b) Note du Secrétariat sur le projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels: commentaires reçus des États Membres (E/CN.7/2010/CRP.8, en anglais seulement);

c) Rapport sur les travaux de la réunion du groupe d'experts sur la collecte de données tenue à Vienne du 12 au 15 janvier 2010 (UNODC/CND/EG.1/2010/8);

V.10-51821 (F)

Merci de recycler

d) Document sur le renforcement des capacités en matière de collecte de données sur les drogues illicites (UNODC/CND/EG.1/2010/CRP.1, en anglais seulement).

3. Le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'UNODC a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par des représentants d'Israël, de l'Inde et de l'Argentine. L'observateur du Japon a aussi fait une déclaration. L'observateur du Mexique, en sa qualité de Président du groupe d'experts sur la collecte de données qui s'est réuni à Vienne du 12 au 15 janvier 2010 conformément à la résolution 52/12 de la Commission, a également fait une déclaration, de même que le Président de la Commission.

## A. Délibérations

4. Des orateurs ont félicité l'UNODC d'avoir réuni le groupe d'experts sur la collecte de données, reconnaissant ainsi combien il importait de mettre au point des outils de collecte de données pour appuyer l'élaboration de politiques dans le domaine du contrôle des drogues. Une oratrice a évoqué les obstacles et les restrictions financières auxquels son pays était confronté en matière de collecte de données et indiqué que son pays collaborait avec des organisations internationales dans ce domaine. Un orateur a quant à lui formulé des propositions pour déterminer les raisons du faible taux de réponse et de la mauvaise qualité des réponses au questionnaire, notant qu'il fallait avant tout renforcer la capacité des États Membres à répondre de manière plus appropriée au nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels, notamment en leur donnant la possibilité de le remplir en ligne.

5. L'observateur du Mexique a informé la Commission des résultats des consultations informelles qui s'étaient tenues la veille en marge de sa session, comme l'avait proposé le Président de la Commission, pour donner suite aux travaux du groupe d'experts sur la collecte de données. Il a présenté un projet de décision intitulé "Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels".

## B. Mesures prises par la Commission

6. À sa 6e séance, le 10 mars 2010, la Commission a adopté un projet de décision intitulé "Projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels". (Pour le texte, voir chap. [...], sect. [...], résolution 53/[...].) Avant l'adoption du projet de décision, un représentant du Secrétariat a donné lecture d'un état de ses incidences financières. (Pour le texte, voir annexe [...].)